

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2020

Présents :

Elisabeth FOREST, Maire, Régis BONNEFOY, 1^{er} Adjoint, Monique CHARDON, 2^{ème} Adjoint, Gérard BALTHAZARD, 3^{ème} Adjoint, Hervé BERNARD, Michel CHARDON, Martine MANCIER, Marjolaine FERRAPIE, Conseillers Municipaux

Absente représentée :

Sophie VIRICEL a donné pouvoir à Monique CHARDON.

Absent excusé :

David THOMAS, Conseiller Municipal.

Absente :

Aurélie VILLARD, Conseillère Municipale.

Monique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2019 établi par Marjolaine FERRAPIE est approuvé.

FINANCES

GESTION 2019

Madame le Maire présente les comptes administratifs 2019.

Elle invite le conseil municipal à prendre connaissance de différents documents découlant des comptes administratifs :

- Bilan de fonctionnement du service d'instruction des dossiers d'Application du Droit des Sols (ADS) du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018. Elle rappelle que l'instruction d'une partie des dossiers d'urbanisme est maintenant confiée à la communauté de communes des Monts du Pilat.
- Evolution de la fréquentation de la cantine scolaire.
- Bilan 2019 de fonctionnement de la chaufferie bois avec réseau de chaleur.

Sous la présidence de Régis Bonnefoy, Premier Adjoint, les comptes administratifs de la commune, du service d'assainissement et de la chaufferie sont approuvés à l'unanimité.

Considérant qu'il existe une parfaite concordance entre les résultats des comptes administratifs dressés par Madame le Maire et ceux des comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier de la Vallée de l'Ondaine, le conseil municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les propositions de Madame le Maire quant à l'affectation des résultats des trois budgets.

Les comptes administratifs sont consultables en mairie.

GESTION 2020

FISCALITE DIRECTE LOCALE 2020

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour, la Direction Générale des Finances Publiques n'a pas communiqué les bases prévisionnelles de la fiscalité directe locale pour 2020.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition du groupe de travail finances et décide de reconduire les taux de la fiscalité directe locale de 2017, 2018 et 2019 pour 2020.

Les taux d'imposition sont donc fixés ainsi qu'il suit pour 2020 :

| | |
|--|---------|
| Taxe d'habitation..... | 13.24 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties..... | 21.98 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... | 50.65 % |

BUDGETS PRIMITIFS 2020

COMMUNE

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'élève à **956 770 €**

Subventions (14 070 €)

| | |
|--|-------|
| BCJM – Basket Club Jonzieux / Marthes | 1 600 |
| ASJ Foot - fonctionnement | 2 073 |
| ASJ Foot - nettoyage | 1 427 |
| Association Parents d'Elèves Ecole Publique Lou Pètyi | 400 |
| Club Vie Nouvelle | 150 |
| Comité d'Animation | 1 200 |
| Comité d'Animation (Arbre de Noël + Carnaval) | 1 800 |
| Coopérative Scolaire – projet pédagogique | 2 000 |
| La Joie de Vivre en Résidence – Maison de Retraite | 400 |
| Les Volants Sauvages | 300 |
| MJC | 200 |
| Association des Anciens Classards (fête de la musique) | 1 700 |
| Association des Anciens Classards (fonctionnement) | 300 |
| Mouvement National Vie Libre | 100 |
| Aide à Domicile en Milieu Rural | 260 |
| Institut des Métiers de Saint Etienne (ancien CFA) | 45 |
| Lire et Faire Lire | 100 |
| CPIE des Monts du Pilat | 15 |

Section d'investissement

La section d'investissement s'élève à **397 576 €**

Les dépenses d'investissement concernent principalement :

- Le remboursement du capital des emprunts,
- La cinquième annuité (sur dix) du fonds de concours à verser à la communauté de communes des Monts du Pilat dans le cadre de la desserte en plusieurs phases de son territoire par le Très Haut Débit.
- Les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune :
 - o Eclairage public : troisième tranche de remplacement des lampes à vapeur de mercure.
 - o Programme voirie.
 - o Signalisation dans le cadre de la dénomination des voies et la numérotation des immeubles.
 - o Travaux salle polyvalente.
 - o Divers travaux de grosses réparations de bâtiments.
 - o Acquisitions de matériel.

Le budget de la commune est voté à l'unanimité.

SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation : 155 182 €

- A noter que le versement du budget de la commune à celui du service d'assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales est fixé à 15 000 €.

Section d'investissement : 68 019 €

- Remboursement du capital des emprunts,
- Suite de l'étude de faisabilité et maîtrise d'œuvre concernant le projet de remplacement des dispositifs de traitement des eaux usées du bourg et de Basmouche,
- Provision pour travaux de grosses réparations aux installations d'assainissement.

Le budget du service d'assainissement est voté à l'unanimité.

CHAUFFERIE

Section de fonctionnement : 132 593 €

Section d'investissement : Néant (La compétence « chaufferie » ayant été transférée au Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire)

Le budget de la chaufferie est voté à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES

COUT MOYEN 2019 D'UN ELEVE SCOLARISE A L'ECOLE DE JONZIEUX

Le conseil municipal approuve le détail du calcul du coût de fonctionnement de l'école qui correspond à 934.86 € par élève pour 2020.

Madame le Maire rappelle que cette somme correspond à la participation demandée à la commune de résidence pour les enfants non domiciliés à Jonzieux qui fréquentent l'école.

CONSEIL D'ECOLE

Monique Chardon donne le compte rendu du conseil d'école du 10 février :

- Un point est fait sur l'évolution des effectifs. Madame la Directrice prévoit la poursuite de leur baisse pour la rentrée de septembre ce qui peut faire craindre une fermeture de classe. Madame le Maire a rencontré plusieurs familles de Basmouche dont les enfants ne sont pas scolarisés à Jonzieux ; elle déplore qu'elles ne souhaitent pas inscrire leurs enfants à l'école de Jonzieux.
- 18 élèves vont rentrer au collège en septembre. Madame la Directrice précise qu'il est possible que la Haute-Loire n'accepte plus d'inscrire au collège Roger Ruel des enfants de la Loire.
- La mairie est remerciée pour les travaux et achats qu'elle a pris en charge ; de nouvelles demandes sont formulées par l'équipe enseignante.
- Un point est fait sur le projet natation.
- Les activités prévues dans le cadre du projet pédagogique sont présentées.
- Comme chaque année, la commune prendra en charge l'organisation d'un cycle de natation à la piscine de Dunières.
- Un nouveau projet musical est en cours de préparation avec Jean-François Bonura du Centre Musical du Haut-Pilat.

REGIE CANTINE

Madame le Maire confirme au conseil municipal que le paiement en espèces des tickets de cantine ne sera plus accepté dès la mise en place du paiement par carte bleue qui interviendra prochainement.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

REPLACEMENT LANTERNES A VAPEUR DE MERCURE

Régis Bonnefoy rappelle que les lanternes à vapeur de mercure ne sont plus autorisées depuis 2015 et que deux tranches de travaux ont été réalisées en 2014 et 2015.

Il propose de poursuivre leur remplacement avec une troisième tranche correspondant au secteur des Chauds : Impasse de Chaussitre, Impasse du Mézenc, Impasse du Pilat, zone artisanale.

Le conseil municipal décide de confier au SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, la maîtrise d'ouvrage de la troisième tranche des travaux de renouvellement des lanternes à vapeur de mercure aux Chauds.

Il décide d'amortir le fonds de concours qui est estimé à 23 444 € sur cinq ans.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame le Maire donne le compte rendu du conseil communautaire du 18 février :

- Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2019.
- Vote du budget principal et des budgets annexes 2020.
- Reconduction pour 2020 des taux d'imposition de 2019 à l'exception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est portée à 8.34% pour permettre de générer le produit attendu par le SICTOM Velay-Pilat ;
- Attribution de subventions à des entreprises, notamment dans le cadre du FISAC.
- Adoption des modalités de soutien aux écoles de musique.
- Attribution d'une subvention à Jazz au Sommet.
- Approbation d'une convention à passer avec les offices du tourisme pour la gestion du personnel.
- Approbation d'une convention à passer avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du département de la Loire (ALEC42) qui intervient dans le cadre de l'aide au financement des travaux de rénovation énergétique des logements.
- Décision de reconduire pour 2020 les tarifs 2019 pour l'instruction des dossiers d'Autorisations du Droit des Sols (ADS).
- Approbation d'un avenant au marché de travaux d'aménagement de la Maison des Services au Public de Saint Genest Malifaux.
- Approbation du règlement intérieur du Réseau de Lecture Publique (bibliothèques).
- Décisions du bureau et du président prises par délégation du conseil communautaire.

Régis Bonnefoy informe le conseil municipal de la décision rendue par le Tribunal Administratif de Limoges qui a prononcé la dissolution d'une communauté de communes dans le département de la Creuse.

Il précise qu'il s'agit de la première décision de justice portant dissolution d'une communauté de communes.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Michel Chardon, qui siège à la commission d'appel d'offres, informe le conseil municipal que le cabinet Holocène est proposé pour continuer à assurer le contrôle des installations d'assainissement autonome dans le cadre du groupement de commandes mis en place avec les autres communes de la communauté de communes des Monts du Pilat.

Le conseil municipal :

- Retient la société Holocène comme prestataire de service pour la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif.
- Adopte le nouveau règlement du service.

- Fixe le montant des redevances des contrôles d'assainissement non collectif ainsi qu'il suit :

| Prestation à bon de commande | Tarif |
|---|--------------|
| Diagnostic de fonctionnement et d'entretien | 93.00 € |
| Contrôle en cas de vente (délai entre la lettre de commande et l'émission d'un avis : 5 jours) | 114.00 € |
| Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter sans rejet au fossé (délai entre la lettre de commande et l'émission d'un avis – si dossier complet : 3 jours) | 74.40 € |
| Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter avec rejet au fossé (délai entre la lettre de commande et l'émission d'un avis – si dossier complet : 3 jours) | 136.00 € |
| Contrôle de bonne exécution des installations neuves et réhabilitées (délai entre la lettre de commande et le premier passage – environ 2 passages : 5 jours) | 180.00 € |

MAISON DES SERVICES

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture de la Maison des Services des Monts du Pilat, impasse de la Mairie à Saint Genest Malifaux. Renseignements au 04 27 64 80 52.

SICTOM VELAY-PILAT

Michel Chardon donne le compte rendu du comité syndical du SICTOM du 19 février :

- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2019.
- Vote du budget de 2020.
- Bilan de fin de mandat avec notamment l'autorisation de réhausse d'une alvéole au centre d'enfouissement technique de Saint Just Malmont, le remplacement de véhicules ainsi que l'achèvement des travaux d'aménagement de la déchetterie d'Aurec sur Loire.
- Le SICTOM a organisé un concours de récupération des piles usagées dans les écoles primaires de son territoire. Cette année l'école de Jonzieux n'a pas participé. A noter que la collecte a représenté 6 kg de piles par élève.
- Différents projets ont été évoqués par Monsieur le Président du SICTOM pour le prochain mandat, notamment l'aménagement d'un quai de transfert à Saint Just Malmont, la mise en place de la redevance incitative et l'évolution du lieu de destination des déchets.

SYNDICAT DES EAUX

Régis Bonnefoy fait le point sur l'avancement des travaux de construction de la station de traitement de Lherbret (Saint Just Malmont). Le chantier devrait être terminé en mai prochain.

Il renouvelle ses inquiétudes quant à l'avenir Syndicat des Eaux. Il précise que, malgré une organisation exemplaire et des finances saines, le Syndicat « vit vraisemblablement sa dernière année ».

QUESTIONS DIVERSES

EMBELLISSEMENT

Hervé Bernard informe le conseil municipal des nouvelles modalités d'organisation du concours Fleurir la Loire et fait le bilan de la cérémonie départementale de remise des prix.

La commune n'a pas été primée.

Une distinction a été décernée à : Bernadette Balandraud, Jeanine et Jean Berger, Annick et Denis Defour.

ELECTIONS MUNICIPALES

Pour terminer, Madame le Maire rappelle au conseil municipal des informations concernant les modalités d'organisation du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars.

Prochaine réunion du conseil municipal : Mise en place du nouveau conseil municipal.